



Le Comité d'Etablissement a tenu une réunion le 12 juillet 2007 (suite de la réunion du 05 juillet 2007) de 10 heures 10 à 13 heures 20 dans les bâtiments du siège de la Direction Territoriale Ouest.

L'ordre du jour était le suivant :

1) **Information sur l'ouverture d'un Mégastore** au centre-ville de Nantes avec la relocalisation de la boutique Royale

2) **AD Next : lecture du rapport de la Commission Emplois Métiers**

3) **Bilan social 2006** sur les périmètres Bretagne et Pays de la Loire : demande d'avis au CE

4) **Budget du CE :**

- présentation des comptes 2007 (**reporté**)
- budget prévisionnel de fonctionnement (AEP) 2007 (**reporté**)
- résolution du CE sur le dispositif de rétrocession d'une partie de la subvention de fonctionnement 2007 vers le CCUES

5) **Point sur les ASC :**

- Billetterie
- Voyages adultes
- Arbre de Noël
- Transfert de la prestation Guichet Sport au CE
- Assistance juridique

6) **Mise en place d'une Commission handicap**

7) **Validation du planning des CE** de la Direction Territoriale Ouest

Commentaire CGT : Ce CE faisait suite au CE du 5 juillet 2007 qui avait été interrompu par les salariés des sites menacés de fermeture. Les points portant sur ces fermetures ne figuraient plus à l'ordre du jour. Le processus d'information/consultation était interrompu et des négociations devaient s'ouvrir avec les organisations syndicales sur le fond des dossiers conformément aux souhaits des salariés et de leurs représentants.

Au nom de la CGT, Guy Jourden fait lecture d'une déclaration préalable :

Madame la Présidente,

L'ordre du jour de ce comité d'établissement a été modifié pour tenir compte du profond mécontentement des personnels des sites menacés de fermeture mais aussi de toutes celles et ceux qui subissent sans arrêt les restructurations de l'entreprise

Lors de la journée du 05 Juillet nos collègues ont manifesté fortement leur volonté de pouvoir continuer à vivre et travailler dans leur résidence actuelle

Des négociations avec les organisations syndicales sont ouvertes aujourd'hui au niveau de la Direction Territoriale Ouest et demain sans doute dans les Unités

Vous avez à plusieurs reprises indiqué que la direction territoriale avait la main sur les projets de réorganisations et de fermetures de sites.

Les personnels en prennent acte et signalent à l'entreprise que durant cette période estivale ils restent vigilants et mobilisés.

Ils se réservent toute possibilité d'action pour la défense de leurs revendications et principalement celle de pouvoir « **vivre et travailler au pays** »



Point 1 — Information sur l'ouverture d'un Mégastore au centre-ville de Nantes avec la relocalisation de la boutique Royale.

En présence de Patrick LE FOLL.

La Présidente informe que Patrick LE FOLL est responsable de l'AD Ouest depuis le 1^{er} juillet 2007. Ce premier Mégastore France Télécom est porteur de fierté et d'enjeux pour l'entreprise.

Commentaire CGT : la direction ne manque pas de culot !! Pour la CGT l'ouverture d'un mégastore ne peut occulter la fermeture des boutiques de Concarneau, Pornic, La Ferté Bernard et Cleunay et leur hypothétique remplacement par des « mobistores » ou devrions nous dire « mini-store ».

Elle est bien là la différence avec le service public ou même le fameux service universel agité par certains et qui n'aura pas résisté bien longtemps face à l'appétit des actionnaires.

Des mégas-profits espérés d'un côté, des minis-droits à la communication pour ceux qui habitent dans des petites voire moyennes villes.

Patrick LE FOLL indique que ces deux dossiers — ouverture d'un Mégastore au centre-ville de Nantes et relocalisation de la boutique Royale — ne peuvent pas être dissociés. Compte tenu de la proximité potentielle de ces 2 boutiques France Télécom et de l'évolution de la zone de chalandise, il a été décidé de relocaliser la boutique Royale dans le Mégastore.

L'évolution des effectifs entre la boutique Royale actuelle et le Mégastore se traduit par une équation positive de + 9 personnes dans laquelle apparaissent de nouveaux métiers : SAU, SAV, Libre-service.

Les horaires d'ouvertures (9 heures 30 – 20 heures) correspondent aux heures d'ouverture des Galeries Lafayette voisines.

les métiers du Mégastore sont les suivants :

- responsable de boutique qui a un lien hiérarchique avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le dispositif des Mégastores ;
- adjoint de gestion qui exercera des responsabilités fonctionnelles en matière de gestion de stocks, SAU, SAV, Libre-service ;
- adjoint commercial qui aura la responsabilité fonctionnelle des vendeurs.

En ce qui concerne le comblement des postes, priorité donnée aux effectifs de Royale. Appel à candidatures lancé sur le secteur de vente de l'agglomération nantaise.

Des candidatures provenant d'autres régions de l'AD pourraient être examinées. Opportunité de **redéploiement d'effectifs de supports** de l'AD Pays de la Loire, dans le cadre de la fusion. **L'objectif est d'avoir terminé le recrutement pour le 1^{er} septembre, l'ouverture commerciale intervenant le 28 septembre.** Formations aux nouveaux métiers SAU/SAV prévues en septembre.

En termes de communication et d'animation : il est prévu de bâcher la boutique en annonçant son ouverture prochaine. (suite page 2)



Suite du Point n°1 ouverture du Mégastore de Nantes.

Un plan de communication avant et après l'ouverture sera également mis en œuvre ; ce dernier est globalement validé et 90 % en sont co-financés par les constructeurs.

Le filmage du tramway pour annoncer l'ouverture de la boutique a été validé. D'autres opérations (Street Market) sont également prévues.

La surface totale de la boutique sera d'environ 500 m², avec un rez-de-chaussée de 205 m² (espace vente et coin pro de 175 m² et réserve d'environ 30 m²). L'étage, d'une surface de 215 m², comprendra la partie SAU/SAV (50 m²), une zone polyvalente pour diverses animations (108 m²) et des bureaux, espaces de vie et réserve (60 m²).

Le sous-sol (75 m²) comprendra un espace de vie et des sanitaires. Les autres niveaux comprendront également des sanitaires.

Patrick LE FOLL souligne l'importance de cet événement, dans la mesure où cette boutique sera la première en France.

Commentaire CGT : Malgré des demandes répétées, la Direction refuse de donner au CE le coût de l'opération filmage du Tramway ce qui signifie que le chiffre doit être impressionnant.

Pas de plan TOP donc sur la Pub pour le Méga-store.

C'est indécent quant on sait les difficultés que nous avons à faire prendre en compte les besoins en matière de conditions de travail dans des boutiques exiguës ou sur les plateaux : écrans plats, bruits... mais encore plus pour les collègues des boutiques qui ont fermé alors qu'elles étaient « rentables » et surtout qu'elles correspondaient à un besoin de proximité de vente et de SAV.

Les bénéfices attendus (+ 20% de business par rapport à la situation existante nous dit le Directeur de l'AD Ouest !) démontrent qu'une péréquation serait possible au sein de l'AD pour maintenir un maillage de boutiques.

Gageons que ces bénéfices supplémentaires iront uniquement remplir encore un peu plus la poche des gros actionnaires.

En tout cas **au niveau innovation sociale** le Mégastore va se distinguer par des horaires **9h30-20h** correspondants uniquement à ceux des Galeries Lafayette voisines !!

Chez nous aussi on trouve de tout !! sauf le bien être au travail et des avancées sociales

Alain CHAZAL rappelle que dans un premier temps, la politique de l'AD préconisait **la relocalisation de l'agence Royale** mais pas du tout sa fermeture : les élus s'étonnent donc d'entendre parler aujourd'hui de fermeture et de transfert de personnel.

Qui dit transfert, dit **modification des conditions de travail** et donc réunion du CHSCT. Or, à ce jour, le CHSCT de l'AD Ouest n'est pas encore constitué ni convoqué à sa première réunion de mise en place. Il s'interroge sur un échéancier par rapport à cette question.

Patrick LE FOLL explique que l'étude sur l'opportunité de re-localiser Royale sur la place Royale a mis en évidence le fait que cette dernière était devenue une zone de passage plutôt qu'une zone commerçante.

Alain CHAZAL s'interroge sur les modes d'accès des handicapés à l'étage et aimerait connaître le pourcentage des surfaces des espaces de vie par rapport aux espaces de ventes. **Il indique également que les horaires vont être élargis à 20h au lieu de 19h à Royale.**

Elisabeth ROUSSEAU aimerait savoir si un ascenseur est prévu pour accéder au 1^{er} étage et s'il y a suffisamment d'espace pour permettre une mobilité en fauteuil roulant.

Patrick LE FOLL indique que pour les **horaires d'ouverture**, il s'agit de se caler par rapport à ceux des Galeries Lafayette (9 heures 30 – 20 heures), afin de profiter de l'opportunité de cette ouverture pour continuer à capter des flux clients.

Patrick LE FOLL tient à souligner un point important : il n'est pas question de mettre les « meilleurs vendeurs » dans le Mégastore, ce qui ne reviendrait pas à créer une équipe mais à affecter une somme d'individus. Il faudra que les vendeurs aient envie d'y aller.

Commentaire CGT : aucune proposition de réduction du temps de travail en compensation des horaires tardifs. Difficile de croire que ce ne sont pas les meilleurs vendeurs que FT voudra mettre dans ce Mégastore qui va servir de vitrine nationale. D'ailleurs le Directeur confirme les critères suivants : **le résultat, l'état d'esprit, l'envie de rejoindre le Mégastore...**

Alain CHAZAL s'enquiert d'un label « handicapés » sur cette boutique.

Patrick LE FOLL pense que **cette boutique aura tous les labels possibles : il s'agit du fleuron des boutiques France Télécom !!!**

Alain CHAZAL souhaite réagir à cette dernière remarque : pour avoir travaillé à Laennec à Saint-Nazaire, où il y avait, outre un grand espace pour accueillir la clientèle, un espace pro, un espace SAU/SAV, il peut affirmer que France Télécom a détruit ce « fleuron » pour le reconstruire aujourd'hui.

Patrick LE FOLL confirme que le CHSCT sera associé à toute la démarche : il sera convoqué par Marie-Line BASSET

Alain CHAZAL précise que **le CHSCT ne pourra pas avoir ce point à l'ordre du jour de sa première réunion.**

Guy JOURDEN estime qu'il aurait pu y avoir aujourd'hui deux CHSCT à l'AD Next.

A cet égard, la commission CHSCT avait proposé d'allonger le mandat des élus CHSCT pour atteindre la date de création de l'AD Next.

Or, **la première réunion aurait donc dû avoir lieu en urgence début juillet.**

Ce retard est regrettable. FT a créé une carence du CHSCT que le CE avait voulu éviter.

Commentaire CGT : une fois de plus la direction « oublie » le CHSCT!! Les collègues élus au CHSCT serait en droit d'invoquer un délit d'entrave.

En effet, il ne s'agit pas simplement de recueillir l'avis du CHSCT sur des décisions déjà prises mais bien d'engager un processus **d'information/consultation.**

Le Code du travail précise que la consultation du CHSCT doit précéder toute décision importante modifiant les conditions de travail.

Cette consultation s'entend de l'organisation d'un débat sur un problème soumis à l'avis du CHSCT pour que celui-ci se prononce et non simplement de l'exposé d'une solution envisagée pour le règlement du problème.

Le CHSCT doit disposer de toutes les informations précises et écrites.

S'il l'estime nécessaire **le CHSCT peut bénéficier d'une information autonome et indépendante par la désignation d'un expert agréé par le ministère du travail.**

Guy JOURDEN rappelle en outre que si le premier CHSCT se réunit fin juillet, il aura pour ordre du jour la nomination du secrétaire. Ensuite, il ne se passera pas grand-chose durant le mois août.

Or, **les CHSCT ont affiché la volonté de travailler avec les DP** et vu la date tardive de réunion du premier CHSCT, il doute que les DP soient associés aux différents déménagements. Il insiste sur l'urgence de réunir le CHSCT.

Mario PETRICOLA confirme que **dans les modalités de fonctionnement du CHSCT, il est bien prévu d'associer les DP pour conserver l'esprit de la proximité.** Il revient à présent à chaque CHSCT de voir comment décliner ces modalités, sous la houlette de son président. **La Direction regrette que ce CHSCT n'ait pas été mis en place plus tôt.**

Guy JOURDEN regrette surtout que l'AD soit la dernière unité à mettre en place le CHSCT.

Suite du Point n°1 ouverture du Mégastore de Nantes.

Mario PETRICOLA fait remarquer que la négociation a pris du temps, de même que la concertation avec les représentants des organisations syndicales.

Selon **Guy JOURDEN**, il aurait peut-être alors fallu laisser le CHSCT ADPL existant fonctionner jusqu'à ce que le CHSCT de l'AD Next soit en mesure de fonctionner.

Mario PETRICOLA rappelle que le basculement intervenait au 1^{er} juillet.

Guy JOURDEN souligne le fait que, normalement, il ne doit pas y avoir de carence en matière de CHSCT.

Mario PETRICOLA attire l'attention sur le fait qu'il y a des élus, même s'il n'y a pas encore de secrétaire. En cas d'urgence, le délai de convocation pourrait être revu.

La Présidente rejoint **Guy JOURDEN** sur le fait qu'il **aurait fallu mettre en place ce CHSCT plus tôt.**

Toutefois, dans l'impossibilité de refaire l'histoire, **il convient à présent de faire au mieux dans les délais impartis.**

Commentaire CGT : nos lecteurs pourront constater que si le DRH et la Présidente du CE interviennent pour regretter le retard pris et demander la réunion rapide du CHSCT, **le directeur de l'AD Ouest ne pipe mot. Lors d'un précédent CE c'est le directeur de l'AVSCOA qui a estimé qu'il n'avait pas à consulter le CHSCT sur la fermeture de St Malo. Ils flirtent allègrement avec le délit d'entrave qui rappelle le peut être évoqué à tout moment.**

La loi n'a pas défini l'entrave mais il est communément admis par la jurisprudence **que constitue une entrave tout fait d'action ou d'omission** ayant pour objet ou même **seulement pour effet de porter une atteinte quelconque, si légère soit elle, au fonctionnement normal du CHSCT, au plein exercice de ses attributions ou aux prérogatives de ses membres.**

Christian CORNUAILLE souhaiterait avoir confirmation du fait que si des vendeurs d'autres boutiques que Royale sont candidats pour rejoindre le Mégastore, ils seront bien remplacés dans leur boutique.

Patrick LE FOLL précise que les vendeurs d'autres boutiques qui viendraient rejoindre le Mégastore seront bien remplacés.

Les élus s'inquiètent du nombre de places assises.

Patrick LE FOLL indique avoir décompté **12 places assises au 1^{er} étage** et dans la partie d'accueil, outre les plots d'activation, il y a également des places assises pour les clients sur la partie SAU/SAV, **soit une vingtaine de places assises en tout.**

Il explique que, dans le cadre du concept Next, on distingue la partie de négociation (présentation des produits, argumentaire etc.) et un espace permettant de s'isoler avec les clients, où se trouvent des plots d'activation pour terminer la vente en position assise (jusqu'à l'encaissement); il y a donc une séparation entre les deux zones marchandes, y compris en termes de revêtement de sol (moquette ou parquet selon le cas).

Il indique que les positions debout sont celles qui existent actuellement dans les boutiques, avec la partie activation et consultation du contrat : il confirme qu'il en restera dans le Mégastore.

Par ailleurs, 1 poste ou 2 donneront accès au portail pour en faire la promotion. **Aucun tabouret n'est prévu dans le concept.** Pour la négociation, le vendeur devra se déplacer avec le client. La position assise sera limitée à l'espace de vente, pour l'étape d'activation.

Alain CHAZAL revient sur les suppléments de chiffre d'affaires. Si cette boutique fonctionne bien, il y aura de nombreux flux. Il demande s'il y aura un système d'accueil de la clientèle au rez-de-chaussée pour diriger les clients (hôtesse d'accueil comme c'était le cas auparavant).

Patrick LE FOLL fait part d'une certitude : dans cette boutique, la GDFA (gestion dynamique de la file d'attente) est obligatoire ; d'autre part, au moins jusqu'à fin janvier, un vigile sera présent en permanence pour assurer la sécurité dans la boutique qui créera obligatoirement un engouement au départ.

Alain CHAZAL précise sa question : le fait de gérer la file d'attente dans une telle boutique correspond-il à un métier particulier ?

Patrick LE FOLL n'a pas prévu de créer une fiche de poste spécifique en ce sens. La GDFA est avant tout un état d'esprit et doit être opérée par tout le monde. Certains y seront certes plus attentifs que d'autres mais la GDFA représentera un challenge majeur sur ce Mégastore, pour faire en sorte que les clients n'attendent pas trop longtemps et que les flux pro et privés soient bien séparés.

Alain CHAZAL demande s'il y aura des vendeurs spécialisés pro ou s'il y aura au contraire un turnover au niveau de l'équipe de vente.

Patrick LE FOLL répond qu'à ce jour, un certain nombre de vendeurs ont été plus formés sur la partie pro mais il n'empêche qu'il y a là un axe de progrès important sur ces marchés, notamment avec la prise de rendez-vous, pas pratiquée à ce jour. Il s'agit donc de dépasser le standard de la « client attitude » en prenant des rendez-vous avec des clients pro.

Alain CHAZAL propose que le CE se déplace au Mégastore de Nantes

Daniel GILLARD prend acte de l'esprit innovant de cette opération. Selon lui, il aurait toutefois été souhaitable de joindre l'avis du CHSCT sur la création de cette boutique et sur les nouvelles conditions de travail.

La Présidente répond qu'elle proposera au CE de visiter cette boutique mais ajoute que le CE ne sera pas tenu là-bas. Le CHSCT sera également invité

Patrick LE FOLL confirme qu'il y aura bien une visite préalable du CHSCT dans cette boutique, comme c'est le cas régulièrement.

Alain CHAZAL estime que dans le cadre d'un projet de cette envergure, une seule visite ne suffit pas. Il propose l'élaboration d'un échéancier.

Commentaire CGT : **la visite préalable du CHSCT... encore une fois la direction veut réduire le rôle du CHSCT à un accompagnement des projets avec le droit d'effectuer quelques remarques sur des projets ficelés mais en aucun cas d'être une force de proposition en amont de décisions qui ont des impacts non négligeables sur les conditions de travail.**

Point 2 — AD Next : lecture du rapport de la Commission Emplois Métiers.

Guy JOURDEN fait lecture du rapport de la Commission Emplois Métiers.

« La commission emploi métier a rendu visite aux salariés du site de Patton de l'ADB le premier Juin. L'accueil a été très bon mais la commission regrette que malgré l'annonce de notre visite rien n'ait été organisé (pas de salle prévu, les salariés non informés par la hiérarchie ...). Plusieurs points sont revenus de façon récurrente. Les postes proposés au sein de l'AD Next semblent, pour les salariés rencontrés, difficilement tenables tant d'un point de vue quantitatif (charge de travail, augmentation du périmètre ...) et par la même, logiquement, d'un point de vue qualitatif. Pour cela, ils s'appuient sur les fiches de postes qui leurs ont été fournies, quelques jours après la deuxième présentation de ce dossier au CE. La commission désapprouve le fait que ces fiches de postes n'aient pas été fournies aux élus dans le dossier. Les salariés estiment que le doublement de la charge de travail sur certains postes ainsi que l'augmentation du périmètre géographique (pouvant aller de La Roche Sur Yon à Brest) ne permettra pas de remplir pleinement les tâches à accomplir. Certains postes sont particulièrement visés comme le chargé de sécurité, responsable animation, les N-1 et N-2. Les salariés sont particulièrement affectés par cette restructuration. La peur de perdre leur poste, l'obligation de re-postuler sur leur propre poste (même quand celui-ci n'est pas en doublons comme les Merchs), la crainte de devoir travailler sur Nantes sont autant de facteurs qui suscitent la plus grande inquiétude. FT devrait mesurer avec plus de raison les impacts en terme de stress que provoquent de telles restructurations. Les salariés rencontrés souhaitent le maintien de leurs activités sur place et sont, dans l'ensemble, opposés à ce projet. D'autres questions restent en suspens :

--Quel avenir pour les petits sites ? (St Malo et Pontivy pour les CCA, Brest et Lorient pour les vendeurs CE)---Pourquoi les salariés du service Vente CE (4 personnes) ne sont pas comptabilisés dans les postes supprimés?---

Quelles sont les activités qui resteront sur Rennes?---

Que deviennent les salariés COTOREP dans la nouvelle organisation?--Qui répondra aux demandes des vendeurs en direct en cas de problème sur le SI ?---

Que devient la logistique et qui finance l'aménagement des boutiques qui passent au concept Next ? Elle demande donc qu'un point sur la mise en œuvre soit présenté aux élus.

Suite du Point n°2

En conclusion la commission reste plus que sceptique sur l'intérêt d'un tel projet. La surcharge de travail ne permettra pas aux fonctions support de remplir pleinement leur tâche.

La commission souhaite le maintien des activités sur site et ne comprend pas pourquoi on demande aux titulaires de poste dont l'activité et le périmètre ne sont pas modifiés de re-candidater.

La commission regrette que la direction soit passée en force sur ce projet alors que de nombreuses zones d'ombres subsistent.

La Présidente rappelle s'être engagée à ce que les dossiers importants fassent systématiquement l'objet d'un bilan. Ce sera le cas sur ce dossier dont le bilan sera présenté en septembre ou en octobre en fonction de la programmation du CE.

Guy JOURDEN insiste sur le fait qu'il est illégal de demander à un salarié de re-candidater sur son propre poste.

Point 4 — Budget du CE

résolution du CE sur le dispositif de rétrocession d'une partie de la subvention de fonctionnement 2007 vers le CCUES : « Les élus du CE de la DT Ouest réunis en séance le 12 juillet 2007 décident de signer la convention de rétrocession d'une partie du budget de fonctionnement 2007, de mandater le Secrétaire du CE pour signer la convention, de verser à titre provisionnel 9,5 % de la subvention déjà perçue au titre de l'année 2007. »

La Présidente fait procéder au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Arbre de Noël : La Commission est en train de finaliser cette prestation afin d'être en mesure d'envoyer les invitations dès demain normalement. Sur Laval, il conviendra de contacter le COS à ce sujet. Aucune décision concernant la COOP n'ayant été prise au niveau du CE, il a été décidé d'agir sans cette dernière et de travailler directement avec les prestataires (King Jouet et les Surprises de Magali). La Commission a demandé à chaque responsable de site de communiquer des descriptifs des spectacles, dans l'éventualité d'une mutualisation avec d'autres CE nationaux. Elle est toujours dans l'attente de ces informations pour les mettre en ligne pour les salariés.



Point 3 — Bilan social 2006 sur les périmètres Bretagne et Pays de la Loire : demande d'avis au CE

La commission a établi un rapport de 9 pages.

Volet emploi : La Commission a élaboré un tableau faisant apparaître la déflation des effectifs permanents et le recours à l'emploi temporaire et à la sous-traitance.

Le taux de féminisation, stable pour la DR Bretagne, perd près de 4 % globalement. Nous constatons un fort pourcentage de femmes à l'UAT et **l'importance notable des départs des mères de trois enfants.**

D'une manière générale, FT recrute plus d'hommes que de femmes.

Nous notons par ailleurs une baisse moyenne de - 15 % de l'insertion des travailleurs handicapés et une baisse de l'absentéisme en 2006.

Nous constatons une explosion du nombre de journées d'absences pour accidents du travail ou de trajet sur les Pays de la Loire.

Volet rémunération

La rémunération moyenne mensuelle est en hausse sur les deux régions mais pas de façon équivalente sur les deux (*en défaveur de la Bretagne*).

On note l'explosion des charges de personnel en intérim.

Conditions d'hygiène et de sécurité

La Commission souligne la fréquence des accidents du travail et **l'augmentation inquiétante du taux de gravité des accidents du travail sur les Pays de la Loire**, sachant qu'elle ne disposait d'aucun repère par rapport aux années précédentes.

Les accidents du trajet (indice 315) augmentent de 71 % !!!

Ceci amène la Commission à se demander s'il est judicieux de mettre les salariés sur les routes eu égard aux réorganisations envisagées.

En ce qui concerne les dépenses en matière de formation pour la sécurité, les élus réitèrent leur souhait d'une reprise des formations dans ce domaine par la Direction.

Développement des compétences

La Commission a relevé un accroissement de la formation.

Volet IRP : La Commission n'a pas tiré de conclusion spécifique sur ce point.

Résolution « Le rapport rédigé par la Commission Emplois et Métiers sur les deux bilans sociaux 2006 pour la Bretagne et les Pays de la Loire est explicite que la dégradation généralisée de plusieurs indicateurs sociaux de l'entreprise. La Commission condamne :

- 1) la déflation continue des effectifs permanents titulaires et le recours croissant à l'emploi précaire et à la sous-traitance ;
- 2) la situation préoccupante sur les conditions de travail des salariés et du personnel temporaire ;
- 3) une inégalité entre les femmes et les hommes qui n'est toujours pas combattue de façon volontariste de la part de nos dirigeants.

Sur le fond, la Commission souligne la présentation en trompe-l'œil de la part de la Direction – grâce principe des vases communicants entre les deux DR.

La Commission préconise que le CE de la DT Ouest émette un avis négatif sur les bilans sociaux 2006 respectifs des DR Bretagne et Pays de la Loire. »

Guy JOURDEN revient sur les formations à la sécurité : les élus ont alerté les CHS sur le fait que, **sur la Bretagne, une formation des agents à l'analyse des risques était proposée par les préventeurs.** Il souligne l'importance de cette formation qui détermine toutes les autres en la matière.

Mario PETRICOLA abonde dans ce sens. Ceci doit être réactivé car il existe un réseau de préventeurs. Il suggère de privilégier les unités d'intervention.

La Présidente fait procéder au vote de l'avis.

L'avis négatif est adopté à l'unanimité (14 votants).

Point 5 — Point sur les ASC : Billetterie

Jacques FEREOL indique que la convention avec les COS, qui a évolué plusieurs fois, est encore en cours de validation.

Jacques FEREOL précise que **la billetterie nationale du CCE couvre tout ce que fait France Billet (3 250 salles de cinéma sur 5 000), sachant que dans certaines petites salles, il est parfois possible d'avoir des prix inférieurs, via les organismes Ciné Chèques ou Ciné Ville.** Presque toute la billetterie de cinéma est donc d'ores et déjà couverte par le CCE.

Voyages adultes

Jacques FEREOL indique que la mise en ligne a eu lieu la semaine dernière en urgence. Il reste toutefois des points à corriger, certains fichiers étant encore amendables. Ceci concerne l'Egypte, Prague, Barcelone, Bruges, Bruxelles et la thalassothérapie à la semaine ou au week-end.

☞ **Suite dans le trait d'union n°15 Commissions retraités et handicap**

Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur Agora (Mon CE) ou sur le site provisoire des élus CGT au CE de la DT Ouest : <http://www.premiumorange.com/cgtcebretagne/>